

DELIBERATION

REUNION DU 13 MARS 2018

Convocation du 9 mars 2018

Affichage du 15 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le 13 mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été légalement convoqué à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : J.C. FOUQUET, C. PICHOT, adjoints,
D. BAËTE, G. BOUAZIZ, T. HERNANDO, B. LEMAIRE, M.P. PLANTÉ,
F. RIBOUST.

Étaient absents excusés : J. CHEUL (pouvoir à A. BOUTIN), D. LEJEUNE (pouvoir à J.C. FOUQUET), F. TANTY (pouvoir à F. RIBOUST)

M.P. PLANTE exprime ses remerciements pour les marques de sympathie et la gerbe offerte par la commune, lors des obsèques de sa maman.

Élection du secrétaire de séance

T. HERNANDO est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 19 février 2018

Aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu de la séance du 19 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement

Le maire expose que, comme chaque année, on ne peut pas régler de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget. Un refus de paiement a notamment été formulé par la Trésorerie, pour une facture du Cabinet Gilson, dans le dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Par ailleurs, il est nécessaire de procéder rapidement à l'achat d'une tronçonneuse pour les agents techniques, afin de remplacer celle qu'ils utilisent actuellement, qui est ancienne et plus aux normes de sécurité. C'est une dépense d'environ 400 euros.

Le maire demande donc aux conseillers de l'autoriser à engager des dépenses d'investissement, à hauteur de 25 % des dépenses engagées en 2017.

Le conseil donne un accord unanime.

Demande de subventions Fonds Départemental d'Investissement (F.D.I.)

Demande de fonds de concours à Chartres Métropole

Le maire rappelle que les demandes de subvention ne représentent pas des commandes fermes et définitives. Ce ne sont pas des engagements de dépenses. Les travaux ne commenceront pas avant l'attribution des subventions.

Les dossiers pour le Fonds Départemental d'Investissement doivent être déposés sur le site du Conseil Départemental avant le 30 mars prochain.

Le Maire ajoute que la commune peut également demander des fonds de concours à Chartres Métropole ; certains projets peuvent bénéficier des deux aides financières.

Les conseillers ont été destinataires du règlement du F.D.I., avec un tableau qui liste les domaines d'application. Il remarque que les projets pouvant faire l'objet d'une subvention sont de plus en plus restreints.

Les devis retenus pour les demandes de subventions ont également été adressés aux conseillers.

Le taux de subvention du F.D.I. a été uniformisé à 30 %. Chartres Métropole subventionne à hauteur de 50 % sur un projet non pris en charge par le F.D.I., et à hauteur de 30 % en complément du F.D.I. (ce qui plafonne les aides financières à 60 %).

A la demande de C. Pichot, le maire précise qu'une subvention versée dans le cadre du F.D.I. ne peut être inférieure à 1.000 euros, ni supérieure à 100.000 euros.

Un dossier est constitué pour chaque projet d'investissement.

Pour Chartres Métropole, il n'y a pas de seuil mini. Un acompte de 50 % est versé dès la signature du bon de commande.

Les projets d'investissements pouvant bénéficier des deux aides financières sont les suivants :

- Remplacement des jeux sur l'aire de loisirs - 7.189,38 € H.T.
- Edification d'un muret sur la parcelle de l'ancien château d'eau, rue de l'Égalité - 14.086,00 € H.T.
- Renouvellement de l'éclairage dans les locaux de la mairie - 3.968,70 € H.T.
- Réfection de voirie Chemin de Berchères - 14.304,07 € H.T.

Les projets pouvant être pris en charge par Chartres Métropole sont les suivants :

- Curage du fossé rue du Marais - 3.661,00 € H.T.
- Renouvellement du poste informatique du secrétariat + système de sauvegarde - 2.893,35 € H.T.
- Remise aux normes du parafoudre à l'église - 2.079,00 € H.T.
- Achat d'une tondeuse autoportée - 3.416,67 € H.T.

D. BAËTE demande quel est l'intérêt d'un muret, rue de l'Égalité. Le maire répond que le grillage actuel est vétuste. Cet espace vert, en entrée de village, est destiné à devenir un endroit de pause et de rencontre. Le muret permettra d'avoir un site plus propre, et sécurisé. Par ailleurs, cela permettra d'éviter le stationnement intempestif. F. RIBOUST se fait confirmer que l'allée piétonne est conservée.

Concernant la tondeuse autoportée, le maire expose que la tondeuse actuelle est à remplacer. Le tracteur communal est utilisé sur certains grands espaces (notamment l'aire de loisirs), mais il ne convient pas pour toutes les surfaces à tondre.

Concernant le remplacement des jeux sur l'aire de loisirs, à la demande de C. PICHOT, le maire explique que le tourniquet actuel n'est plus aux normes. Il ajoute que l'on ne peut pas mélanger les jeux pour les petits et ceux pour les ados.

C. PICHOT rappelle le projet de la piste de rollers. A. BOUTIN dit que l'enquête lancée auprès des ados n'a pas abouti. Faut-il faire un nouvel article, ou décider à la place des jeunes ? Il ajoute qu'un city-park représente un investissement d'au minimum 30.000 euros.

Il est convenu de réfléchir encore à ce projet d'ateliers rollers. A la question de T. HERNANDO, le maire répond qu'environ 45 ados seraient concernés.

Il ajoute que la pose des jeux est comprise dans le devis. Un certificat de conformité est remis par l'entreprise.

D. BAËTE souhaite que l'on se renseigne sur le coût d'une cage d'écureuil.

Concernant le parafoudre, J. C. FOUQUET indique que l'existant date de 1999. Il faut étudier la réglementation pour connaître les obligations de la commune. Il pense qu'il faut retrouver les prises de terre, mettre un regard, et arroser selon les besoins.

Concernant le renforcement de la voirie Chemin de Berchères, le maire rappelle qu'une réfection a été faite il y a quelques années jusqu'aux maisons. Cette année, c'est l'autre partie qui serait refaite en bitume, jusqu'au carrefour avec la rue de l'Avenir. Cette partie est très abîmée, les conditions météorologiques ont accentué les dégradations.

Le changement de l'éclairage concerne la salle du conseil, les bureaux et la bibliothèque. C'est le même éclairage qu'à la salle polyvalente, avec des LED, qui assure une meilleure qualité d'éclairage. D. BAËTE pense qu'on peut demander une aide à l'ADEME, suite aux économies d'énergie générées. Il demande, par ailleurs, pourquoi on n'a pas fait appel à un électricien local ?

Concernant le curage du fossé, J.C. FOUQUET expose qu'il y a un défaut de pente. Le fossé doit être reprofilé régulièrement.

Pour le remplacement du poste informatique du secrétariat, le devis comprend du matériel DELL et le pack office. La seconde prestation concerne un système de sauvegarde à double sécurité : une sauvegarde automatisée sur le serveur, et une seconde sur un disque dur externe.

Le conseil donne un accord unanime pour demander les subventions au titre du F.D.I., ainsi que les fonds de concours à Chartres Métropole.

Le maire ajoute qu'il est prévu également l'achat de quelques chaises pour la salle polyvalente, ainsi que l'achat de bancs à installer à différents endroits de la commune. C. PICHOT évoque la plantation d'arbres pour l'aire de loisirs.

Prise en charge participation transport scolaire primaire à Chartres Métropole

Le maire expose qu'actuellement le transport des primaires est pris en charge par le syndicat du R.P.I. Pour le transport vers le collège, les parents participent à hauteur de 25 euros. A Chartres Métropole, la participation n'est que de 10 euros. Il a été convenu que pour cette année, Chartres Métropole reverserait la différence (soit 15 euros par enfant) au syndicat scolaire.

Les enfants scolarisés en maternelle ne paient pas. La participation de 10 euros à Chartres Métropole est appliquée à tous les enfants de 6 à 18 ans.

Le Maire propose la prise en charge par la commune des 10 euros par enfant pour les primaires. 35 enfants environ sont concernés.

Le conseil donne un accord unanime à cette proposition.

Questions diverses

La promenade géothermique a été une grande réussite, les débats fort intéressants. La balade n'a pas pu avoir lieu, en raison des conditions météorologiques. En revanche, personne ne s'est présenté lors de la permanence en mairie, le 27 février.

Une réunion a eu lieu à la Préfecture, le 21 février dernier, concernant le retrait des communes. Tous les intéressés ont l'air d'accord sur les chiffres. La commune percevrait une somme de 105.000 euros.

Les conventions avec Chartres Métropole pour l'Eau et l'Assainissement ont été présentées au bureau communautaire du 22 février.

Suite à un rendez-vous avec Mr GAGNOL de l'A.T.D., une étude de sécurité sera effectuée par le département, à titre gratuit.

La Commission des Impôts s'est réunie le 6 mars.

Le carnaval, organisé par l'Association des Parents d'élèves, aura lieu le 21 avril, sur l'aire de loisirs et sous le préau de l'école par mesure de sécurité. Comme chaque année, la municipalité apportera son aide matérielle à cette manifestation.

Le nettoyage de printemps de Chartres Métropole se déroulera le 26 mai prochain.

Les enfants des classes de CE1 et CE2 vont bénéficier de séances de natation à l'Odyssée de Chartres, gratuitement pour les enfants de la commune, avec participation pour les autres.

Le maire expose qu'il rencontre jeudi matin le maire de Houx, concernant la garderie périscolaire, dont la commune de Houx a repris la compétence depuis le 1^{er} janvier. Les services de Chartres Métropole vont nous conseiller. Il s'agirait de la garderie (sans agrément CAF) matin et soir, à la salle polyvalente, uniquement pendant les périodes scolaires. B. LEMAIRE évoque la salle polyvalente du site scolaire. A. BOUTIN répond que l'école n'appartient pas à la commune, mais au syndicat scolaire. Il y aurait une participation financière des parents, et ce service serait exclusivement réservé aux enfants de la commune.

Tour de tapis

J.C. FOUQUET : un radar a été installé au niveau de la commune de Saint-Prest.

C. PICHOT : Syndicat des Gymnases : toiture à refaire, il faut retirer l'amiante, ce qui va gonfler la facture. Le document d'orientations budgétaires contient des améliorations et des réparations d'entretien.

A été élue vice-présidente.

T. HERNANDO : La haie rue du Bel Air déborde de plus en plus sur la chaussée. Le maire précise que ce sont de nouveaux propriétaires ; la taille de la haie a été notifiée dans le certificat d'urbanisme.

Remercie pour le prêt de la salle polyvalente pour les stages de batterie.

Le Maire rappelle la visite de Jean-Pierre GORGES, président de Chartres Métropole, vendredi matin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 50.